



Sommaire

La chronique du maire	3	Mise en pages	: Ginette Labbé
Informations municipales	9	Correction	: Victoire Bacon
La Corporation de développement	10		
La bibliothèque	13		
La page communautaire	14		
La rubrique informative	15		
Le calendrier des activités	22		
Pour nous rejoindre	24		

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

La chronique du maire

Madame, Monsieur,

Souvent, nous sommes portés à comparer la taxation de notre municipalité avec celle de nos voisins habitant d'autres villages.

Dans presque la majorité des cas, ces comparaisons sont biaisées puisque l'on oublie beaucoup de détails qui influencent la résultante.

À titre d'exemples, l'évaluation de notre propriété est-elle la même, les services reçus sont-ils les mêmes?

- Est-on desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout?
- Y a-t-il un service d'assainissement des eaux usées?
- La propriété est-elle en zone urbaine ou rurale?
- Y a-t-il des services d'incendie, de loisirs avec un aréna, etc.?

C'est donc pourquoi nos vérificateurs

externes, Samson Bélair Deloitte & Touche ont préparé des tableaux comparatifs vous permettant d'analyser la situation de votre ville par rapport à celle d'autres municipalités comparables et offrant les mêmes services que nous, et ce, au 31 décembre 2002, soit la dernière année financière de référence. Les histogrammes identifiés MRC représentent toutes les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest, incluant la ville de Macamic.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces tableaux qui suivront et pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec notre personnel à l'hôtel de ville.

Nous profitons également de l'occasion pour souhaiter à toute la population et aux visiteurs une excellente saison estivale.



Daniel Rancourt, maire

Informations municipales



Aux contribuables de la ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 11 juillet 2005, à 19 heures 30, le conseil municipal de la ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

42, 2^e Avenue Ouest
Lots 14P et 15 du Bloc 35
Cadastre du village de Macamic
Propriétaire : M. Ghislain Mélançon

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit d'un bâtiment secondaire détaché de 19.20 pieds carrés supérieurs à la norme;
- Permettre l'agrandissement du bâtiment secondaire détaché de 352 pieds carrés supérieurs à la norme, tel que décrit au tableau 8.1 du règlement No 93-385 de la ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée du 11 juillet 2005, à 19 heures 30, au 1, 7^e Avenue Ouest, Macamic.

Donné à Macamic ce 24 mai 2005.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

La Corporation de développement

Inauguration officielle

Nous n'avons pas eu la possibilité d'inaugurer le site du Grand Héron étant donné la mauvaise température qui sévissait depuis une semaine, le terrain aurait pu être abîmé; nous vous ferons part d'une autre date dans l'édition du mois d'août de l'Info-Mak. Pour ceux qui voudront visiter le site par voie d'eau, les quais seront installés pour le 15 juin au bas du promontoire au sud de la tour. Bienvenue aux plaisanciers. Faites circuler le message.



Projet marina/espaces verts

Au moment où vous lirez ces lignes, le projet qui a été déposé au Pacte rural devrait être accepté, ce qui sous-entend que les travaux commenceront dès cette année. Une soirée de consultation aura lieu le jeudi 16 juin, au Chalet Multi-services, à 19 heures. Il est important d'avoir le plus d'idées possible. Vous

aurez à choisir entre quelques aménagements potentiels. Suite à cette rencontre, nous devons soumettre les plans et devis au ministère des Ressources naturelles et au ministère de la Faune et des Parcs pour approbation.

Venez en grand nombre, ce projet nous concerne tous! Et comme cette infrastructure sera là pour longtemps, il vaut mieux donner son avis et ses commentaires avant... qu'après.

Souper gastronomique



Vous pouvez déjà réserver vos places auprès de la Corporation de développement au 782-4604 poste 225. Le 14^e souper aura lieu cette année le 22 octobre; le coût du couvert est inchangé, soit 115 \$, taxes incluses.

Cour de l'école Tremblay

À l'été 2004, un groupe de personnes a

décidé d'embellir la cour de l'école Tremblay en y faisant de la peinture et divers travaux, supportés par des entreprises locales. Suite aux résultats obtenus et encouragé par les commentaires positifs, le comité se restructure et décide d'optimiser les espaces de cette cour, de la sécuriser et de la reverdir.



Durant l'hiver 2005, toutes les demandes ont été faites; Commission scolaire, Conseil d'établissement, Ville de Macamic et Corporation de développement ont dû s'ajuster et travailler ensemble afin d'en arriver à un consensus et un protocole d'entente.

La structure de financement est achevée et les demandes sont parvenues aux organismes supports; le Fonds de l'arbre (Tembec) accepte de verser 3 984 \$, le Club Lions 10 000 \$, la Ville de Macamic 9 000 \$ (en argent, biens et services), la Corporation de développement 2 000 \$ en services et la liste continue de s'allonger.

Les travaux devraient débuter en juillet.

Bravo à la ténacité des membres du comité et un grand merci aux partenaires.

Ce sera une première en région. À suivre.

Show & Shine

Toutes nos félicitations au Club Lions local pour son acharnement et son dévouement. Encore une autre réussite à inscrire au tableau d'honneur.

Félicitations aussi pour l'implication des nombreux bénévoles et organismes. C'est la recette pour avoir un tissu social « tricoté serré ». Et un grand merci à toute la population qui a répondu à l'appel et qui s'est sagement amusée.

Le Club Lions redonne plus de 20 000 \$ chaque année aux organismes et aux associations qui en font et justifient la demande. C'est beaucoup...!

Vingt mille fois bravo!

Collection Morin

Au moment où vous lirez ces lignes, ce nouvel attrait touristique sera sur le point d'ouvrir ses portes au public. Le muséologue Jean-Jacques Lachapelle a terminé la dernière partie du contrat qui était de nettoyer les pièces et les mettre en valeur par catégorie. Deux étudiants y travailleront tout l'été pour le bonheur des touristes locaux et de l'extérieur.

Comme vous pouvez le constater, il se passe beaucoup de choses et il y a encore des projets en vue. Quelquefois cependant, il est sage de savoir se freiner et de terminer ce qui est amorcé avant d'entreprendre autre chose.

J'en profite pour remercier très sincèrement les bénévoles qui sont venus donner un coup de main (malgré le temps maussade) pour dépoussiérer et laver les voitures à chevaux et nettoyer sommairement

une partie des
p i è c e s
domestiques.



Sincères remerciements

Nous profitons de l'occasion pour remercier madame Martine Lefebvre, messieurs Rock Morin et Marcel Gaudet pour le travail accompli au sein de notre organisme. Des obligations professionnelles et autres raisons les empêchent de continuer leur bénévolat à la Corporation de développement de Macamic.

Merci pour votre générosité et bon futur!

En terminant, nous désirons vous souhaiter un très bel été, tout en prudence; nous aimons mieux parler avec vous que de vous!

Bienvenue à nos visiteurs.

Ghislain Deschênes
Agent de développement

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- ➔ Marie-Antoinette, la dame de la rivière Rouge
Pauline Gill
(Don Club Lions)
- ➔ Les diamants du passé
Nora Roberts
(Don Club Lions)
- ➔ Jardin secret
Joy Fielding
- ➔ Le monde fascinant des oiseaux
Rebecca Rupp
- ➔ Les dames de Beauchêne
Mylène Gilbert-Dumas
- ➔ Approcher les autres, est-ce si difficile?
Isabelle Nazare-Aga
- ➔ Le guide des sites du Québec
- ➔ Si c'était à refaire
Danielle Ouimet
- ➔ Musulmane mais libre
Irshad Manju
(Don Club Lions)
- ➔ J'ai serré la main du diable
Roméo Dallaire
(Don Club Lions)
- ➔ Guide des arbres à feuillage décoratif
Benoît Prieur
- ➔ Entre le ciel et l'eau
Anne Rivers Siddons
- ➔ Le Survenant
Germaine Guèvremont
(Don Club Lions)



La bibliothèque municipale de Macamic sera fermée les 22 et 29 juin.

La page communautaire

Club Lions de Macamic



Une réussite

Le 8^e édition du Show & Shine a été un véritable succès. Lors de ces trois jours de festivités, plus de 10 000 personnes sont venues voir les activités et encourager les hommes forts, dirigés par Hugo Girard. Les gens ont fait vibrer le Centre récréatif en encourageant les athlètes à se surpasser.

En plus d'assister à ces compétitions, les gens ont pu admirer des modèles anciens de voitures et assister à plusieurs spectacles, dont celui des Respectables.



Le SHOW & SHINE 2005 a été un grand succès; ce succès, nous le devons aux gens d'ici qui nous ont encouragés par leur participation; nous le devons également à cette centaine de bénévoles qui sont venus nous aider, car sans eux, cette réussite n'aurait pas été possible; nous le devons

aussi à nos nombreux commanditaires mais surtout nous le devons à 24 membres Lions et leurs compagnes qui ont été déterminés à mener à bien cet événement et qui croyaient à sa réussite.

Tous les profits de cet événement seront distribués à des organismes locaux.

Nous désirons féliciter les gagnants du tirage :

Auto	: Denis Germain
Voyage	: Réjean Bruneau
Génératrice	: Magella Goulet
Essence	: Pierre Hains
GPS	: Automobiles Sar-Houle
DVD	: Rose-Ange Gélinas
100 \$: Cajetan Goulet
	Rolland Richard
	Lise Fontaine
	Paul Lépine

Le Club Lions vous remercie de votre participation et vous attend l'an prochain.

Pierre Boucher pour le Club Lions

Rubrique informative

L'utilisation de l'eau potable

Bien que l'eau soit une ressource abondante au Québec et que l'approvisionnement en eau potable soit, par conséquent, un service accessible, il ne faut pas oublier qu'il faut l'utiliser à bon escient. La belle température est arrivée, nous désirons rappeler à la population l'existence du règlement No 96-431 concernant l'utilisation de l'eau potable. L'économie de l'eau et la réduction des coûts de traitement sont les grands objectifs de ce règlement; voici un résumé de ce règlement :

➔ Tout citoyen désirant effectuer l'arrosage de sa pelouse à l'aide d'un appareil automatique tel que tourniquet, arrosoir à balancier ou arrosoir enfoui dans le sol devra suivre les consignes suivantes :

➔ L'arrosage est permis, pour les numéros civiques pairs, les mardis,

vendredis et samedis et pour les numéros civiques impairs, les mercredis, vendredis et dimanches, entre 19 heures et minuit.

Toutefois, l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau muni d'une fermeture automatique est autorisé en tout temps.

➔ Le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année entre le 15 mai et le 1^{er} septembre, entre 19 heures et 6 heures. Le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile.

➔ Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours, au besoin, pendant 15 jours suivant l'installation.

➔ Le lavage des véhicules est permis tous les jours, à toute heure, à la

condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique.

- ➔ De plus, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées, les trottoirs et les patios entre le 15 mai et le 15 septembre.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut consulter le règlement à l'hôtel de ville.

La Ville de Macamic sollicite donc la collaboration de la population, l'invitant à respecter ce règlement.

COMMUNIQUÉ

À tous les propriétaires d'immeubles étant desservis par les réseaux d'égout sanitaire, pluvial ou combiné (ancienne ville de Macamic et quelques propriétés de la paroisse de Macamic, 1^{re} Avenue - Rang 2).

Nous vous rappelons l'existence du

règlement 04-041 contre les refoulements d'égouts. Ce règlement précise entre autres :

ARTICLE 3

Tout propriétaire d'immeuble doit installer une soupape de sûreté sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans le sous-sol et les caves ainsi que sur les branchements qui reçoivent les eaux pluviales provenant de surfaces extérieures en contrebas du terrain avoisinant et adjacentes au bâtiment telles que les descentes de garage, les entrées extérieures ou les drains français.

En tout temps, les soupapes de sûreté doivent être tenues en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 6

Le présent règlement s'applique à tous les bâtiments érigés ou à être érigés dans la municipalité, quelle que soit la date de construction.

Le texte intégral de ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, aux heures d'ouverture.

Dépotoir municipal Secteur Macamic

Veillez prendre note que le dépotoir est ouvert au public le samedi seulement, de 8 heures à 16 heures.



Deux conteneurs sont à votre disposition à l'entrée, lorsque ce dernier est fermé, pour les déchets qui brûlent seulement.

Pour ce qui est du fer, des pneus ou autres matériaux non combustibles, nous vous demandons de les apporter le samedi, une personne vous indiquera l'endroit où les déposer afin de les récupérer.

Nous vous remercions de votre collaboration afin de garder le dépotoir fonctionnel et peu coûteux, car c'est vous qui en payez les coûts.

La Régie intermunicipale de la gestion

des déchets de Roussillon

Emploi-Québec en ligne avec les étudiants

Que vous soyez une étudiante ou un étudiant à la recherche d'un emploi ou un employeur qui souhaite recruter du personnel étudiant, vous pouvez maintenant bénéficier des services du Placement étudiant du Québec.

Suite à l'intégration du Placement étudiant du Québec à Emploi-Québec, le Placement en ligne a été modifié afin d'accueillir les candidatures des étudiants et les offres d'emplois destinés aux étudiants et aux étudiantes. Notre service de placement en ligne est gratuit et accessible 24 heures sur 24.

Pour plus de renseignements, visitez notre site : www.emploietudiant.qc.ca

Des questions supplémentaires? Contactez-nous au 763-3226 poste 241 ou 1 877 253-4001 poste 241.

Recyclage à l'école

Alexandre Julien, un élève de 6^e année, a eu l'excellente idée de démarrer un projet concernant le recyclage à l'école Royal-Roussillon de Macamic.

Des élèves de sa classe viendront l'assister dans ce projet :

Charlène Corbeil
 Pierre-Alexandre Parent
 Samatha Breton-Paquette
 Cloé Tremblay
 Frédéric Desfossés
 Jonathan Cartier
 Michael Julien
 Martin Trottier
 Félix Morin-Parent
 Virginie Ouellet

Bravo à tous!

La Sûreté du Québec vous informe

Êtes-vous victimes de mauvais traitements?

Les mauvais traitements regroupent la violence, la négligence et l'abus. Environ 4 à 15 % des personnes âgées sont victimes de maltraitance et dans 80 à 90 % des cas, l'abuseur est un membre de la famille de la victime et vit avec cette dernière.

Plusieurs types de maltraitance existent et entraînent des conséquences nombreuses et graves pour vous, les aînés, en augmentant considérablement votre vulnérabilité et en amplifiant votre insécurité.

La violence physique

Personne n'a le droit de vous infliger des coups, votre corps vous appartient. Exigez que l'on vous respecte et si vous vous faites brasser ou bousculer, parlez-en à des gens qui peuvent vous aider, comme les policiers.

**La violence psychologique**

Ne laissez personne crier après vous ou vous injurier sans raison. Vous vous

sentez menacés, vous avez peur? Ne vous isolez pas. Vous vous sentez délaissés, incompris, les gens sont indifférents? Ne laissez pas la déprime vous envahir. Il n'y a pas de honte à faire appel à des professionnels.

L'abus matériel et financier

Vous devriez avoir recours au mode de dépôt direct au lieu de mandater quelqu'un pour encaisser vos chèques, c'est plus sûr! Ne signez jamais un document sans en avoir compris le contenu. Si vous vous sentez forcés de signer un document, demandez des explications, sinon parlez-en à un policier.

L'abus social et collectif

Vous vous sentez inutiles, vous sentez que l'on vous force à prendre votre retraite sous prétexte que vous n'êtes plus assez rapides, compétitifs...? Vous avez de bonnes raisons de croire que l'on vous refuse un service en raison de votre âge? Réagissez, vous avez des droits. Vous pouvez communiquer avec votre syndicat

ou avec la Commission des normes du travail ou avec la Commission des droits de la personne au (514) 873-0310 poste 5146.

L'abus des droits

Votre propriétaire ne peut vous obliger à lui remettre des chèques postdatés. On ne peut non plus vous forcer à vendre votre véhicule en invoquant que vous n'êtes plus aptes à conduire. Demandez un examen médical et une évaluation pour prendre votre décision. De plus, personne ne peut vous empêcher de voir vos amis, cela fait partie de votre intimité. Les gens qui vous entourent doivent respecter vos choix tout comme vous respectez les leurs.

La négligence

Il est du devoir de vos personnes soignantes de ne pas vous priver de nourriture, de vous fournir les soins d'hygiène quotidiens et complets et de ne pas vous priver de soins médicaux. Si vous n'avez pas de bons soins, parlez-en à d'autres personnes en qui vous avez

confiance, elles vous aideront à rétablir la qualité de vie à laquelle vous avez droit.

Vous avez des droits, ne laissez personne les brimer. N'essayez pas d'endurer des mauvais traitements dans le silence, parlez-en autour de vous, des gens pourront vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec la ligne INFO ABUS au 1 888 489-ABUS poste 2287 ou avec S.O.S. Violence conjugale au 1 800 363-9010; pour les cas d'urgence, communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141.

Hausse du salaire minimum

Le ministre du Travail, Laurent Lessard, a annoncé une hausse du salaire minimum qui s'applique depuis le 1^{er} mai. Le taux horaire général du salaire minimum a augmenté de 15 cents, passant à 7,60 \$. Une hausse similaire est accordée aux employés à pourboire; ces derniers ont vu leur salaire augmenter à 6,85 \$. Pour plus de renseignements, on peut joindre la Commission des normes du travail (1 800 265-1414) ou visiter son site Internet

(www.cnt.gouv.qc.ca).

Du nouveau à DESTination Or en 2005

Le site touristique DESTination Or offre du nouveau à ses visiteurs en 2005. DESTination Or offrira cet été, en collaboration avec le dépanneur casse-croûte Le Rustique, situé sur le boulevard Reneault, la possibilité de livraison de repas à DESTination Or, pour les visiteurs qui le désirent, soit avant ou après leur aventure. DESTination Or offre toujours la possibilité de pique-niquer, soit à l'entrée du site ou dans les sentiers puisque des endroits sont prévus à cet effet.

Une autre nouveauté : afin de vivre pleinement l'aventure du chercheur d'or, nous offrons **le kit de l'explorateur** comprenant gamelle, réchaud ainsi que des produits lyophilisés ou des ragoûts du prospecteur (stew) dans des pots de type Masson, à réchauffer.

Une autre première : cette année, ce sont des jeunes du **Nouveau-Brunswick** qui

ouvrent notre saison estivale. Une soixantaine de jeunes de 11 et 12 ans profiteront de la nature abitibienne, à Destor, en vivant la grande aventure des prospecteurs.

DESTination Or est ouvert depuis le 7 mai. Les réservations sont obligatoires les fins de semaine, de mai à la mi-juin ainsi que de septembre à la chasse. Nous serons donc ouvert jusqu'à l'ouverture de la chasse! De plus, cette année encore, plusieurs de nos fournisseurs de produits régionaux offriront leurs produits à notre boutique **Le Marteau d'Or**.

Venez vivre l'expérience DESTination Or, la grande aventure du prospecteur! Surtout n'oubliez pas de réserver!

**Source : Lise Delisle
637-2727**

COMMUNIQUÉ

Dans la vie, il y a les choses essentielles et disons-le inévitables, mais les conséquences le sont aussi...

Préservez l'environnement : faites vidanger régulièrement votre fosse septique pour 160 \$ (taxes incluses) ou encore faites-la traiter pour 135 \$ (taxes incluses).

Plusieurs autres services du camion citerne/vacuum sont à votre disposition :

- ◆ nettoyage de puits;
- ◆ nettoyage de regards (mainholes);
- ◆ vidange de fosses sèches (location lors d'activités);
- ◆ vidange de bassins (gros volume).

N'attendez pas, la prévention diminuera vos coûts et vous évitera les problèmes de dernière minute et même les urgences en période hivernale. Si vous négligez de vidanger votre fosse régulièrement, vous risquez de contaminer votre champ d'épuration, ce qui pourrait vous occasionner des dépenses importantes.

Alors pensez-y!

Appelez la MRC d'Abitibi-Ouest au 339-5671, seul gestionnaire d'un site de dépôt de boues autorisé par le MENVIQ en

Abitibi-Ouest. Il est possible d'utiliser le service du camion du 30 mai 2005 au 28 octobre 2005.

Le calendrier des activités

Juin	13	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30
	25	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	27	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30 (à confirmer)
Juillet	11	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30
	25	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30 (à confirmer)
	30	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
Août	8	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30

La Fabrique de Macamic vous invite à son **BINGO** au sous-sol de l'église tous les dimanches à 18 heures 45; 2 600 \$ en prix remis chaque semaine. À 20 heures 30, bingo en réseau. Entrée au choix : 18 faces pour 18 \$ ou 12 faces pour 15 \$. Bienvenue à tous!

Bingo tous les mardis à 18 h 45

Centre récréatif de Macamic - Gros lot 1 400 \$ toutes les semaines
Entrée 15 \$

Participez au bingo en réseau au Québec : gros lot variant entre 15 000 \$ et 25 000 \$; celui-ci a été gagné à plusieurs reprises dans notre salle.



Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mercredi de 19 heures à 20 heures 30
un dimanche aux deux semaines de
10 heures 30 à 12 heures

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures
et de 19 heures à 21 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 11 août 2005; **la date limite pour apporter vos textes est le 8 juillet 2005**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 782-4283.

Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

	<u>Poste</u>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général 238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe 223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe 227
Madame Lucette Bastien	Coord. aux associations sportives et de loisirs 230
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation 225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay 231
Bureau de l'animation en loisirs	233
Monsieur Renald Mélançon	Usine de filtration 240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître 224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction 221
Gare	244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay	237
Info-loisirs	Horaire des activités 2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout) 5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation 787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)	9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**
 Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**
 Adresse électronique : **villemacamic@cablevision.qc.ca**

